



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le directeur général adjoint et greffier adjoint de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 14 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le projet de règlement no 257-3-2026 modifiant le plan d'urbanisme no 257-90 afin d'y ajouter une section sur le transport actif.

Que le règlement 257-3-2026 a été adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2026.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat en date du 10 septembre 2026.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le 29 septembre 2026, jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 29 septembre 2026.

Mathieu Robillard,
Directeur général adjoint
et greffier adjoint de la Municipalité de Lanoraie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mathieu Robillard, directeur général adjoint et greffier adjoint, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 29 septembre 2026 entre 13 h et 16 h aux endroits suivants : église, hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 29 septembre 2026.

Mathieu Robillard,
Directeur général adjoint
et greffier adjoint de la Municipalité de Lanoraie